

DECISION N°15/2025

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 5 MARS ET DU 31 MARS 2025

Séance du 26 mai 2025.

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 28 avril 2025, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 9

votants : 16

Date de convocation :
28 avril 2025

Etaient présents : Jean-François RENARD, Nicole COLIN, Corry NEAU, Patrice MARCHAND, Pascale LOISELEUR, Yves CHERON, Daniel DRAY, Didier DAGONET.

En visio : Anne LEFEBVRE

Avaient donné pouvoir : Manoëlle MARTIN à Pascale LOISELEUR, Stéphanie VON EUW à Jean-François RENARD, Martine BORGEO à Patrice MARCHAND, Gilles SELLIER à Nicole COLIN, Michel MANSOUX à Didier DAGONET, Jacques RENAUD à Yves CHERON, Paule LAMOTTE à Daniel DRAY.

Etaient absents : François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAL, Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Thierry BROCHOT, James PASS, Gilles GRANZIERA, Daniel FROMENT, Jean-Marie BONTEMPS, Joël BOUCHEZ, Patrice ROBIN.

Assistaient également : Nicolas LEBESGUE, chargé de mission « Paysage » du Parc naturel régional Oise-Pays de France, Jean-Luc HERCENT, chargé de mission « Patrimoine naturel » du Parc naturel régional Oise-Pays de France, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Monsieur MARCHAND propose d'adopter le procès-verbal du Bureau du 5 mars et du 31 mars 2025.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion de Bureau du 5 mars 2025
- ADOPTE le procès-verbal de la réunion de Bureau du 31 mars 2025.

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

Procès-verbal du Bureau

Séance du 31 mars 2025

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 060-256005638-20250526-DECISION152025-AU



L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à vingt heures quinze s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 6 mars 2025, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	8
Nombre de pouvoirs	8

Etaient présents : Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Yves CHERON, Didier DAGONET.

En visio : Anne LEFEBVRE, Paule LAMOTTE, Michel MANSOUX, Patrice ROBIN.

Avaient donné pouvoir : Thierry BROCHOT à Patrice MARCHAND, Martine BORGEO à Paule LAMOTTE, Gilles SELLIER à Yves CHERON, Nicole COLIN à Anne LEFEBVRE, Jacques RENAUD à Didier DAGONET, Pascale LOISELEUR à Daniel DRAY, Jean-Marie BONTEMPS à Patrice ROBIN, Joël BOUCHEZ à Michel MANSOUX.

Etaient absents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Stéphanie VON EUW, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Corry NEAU, Daniel FROMENT, James PASS, Gilles GRANZIERA.

Assistaient également : Philibert DE MOUSTIER, Président de la Commission « Agriculture / Cheval », Sara ANTOINE du Conseil départemental du Val d'Oise, Solange DUCHARDT, chargée de mission « Paysage » du Parc naturel régional, Thibaud DAUMAL, chargé de mission « Patrimoine naturel », Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise – Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Mobilisation du fonds en faveur de la faune sauvage pour le diagnostic des mares communales à Fresnoy-le-Luat et la définition d'orientations de gestion ;
- Signature d'une convention de partenariat avec le CAUE 95 pour la réalisation d'une plateforme participative sur le patrimoine arboré du Val d'Oise ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2. MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR DE LA FAUNE SAUVAGE POUR LE DIAGNOSTIC DES MARES COMMUNALES A FRESNOY-LE-LUAT ET LA DEFINITION D'ORIENTATIONS DE GESTION

Monsieur MARCHAND explique qu'à la demande de la commune, le Parc Naturel Régional accompagne la commune de FRESNOY-LE-LUAT dans la gestion des mares présentes sur son espace public.

Il explique que le CPIE a été consulté pour mener un diagnostic des 3 mares réparties sur les 3 hameaux de Fresnoy-le-Luat (Fresnoy, Le Luat et Ducy) et formuler des orientations de gestion.

Ce devis comprend :

- L'étude de données déjà existantes sur ces mares ;
- La réalisation d'une expertise des 3 mares communales et la rédaction du compte-rendu ;
- La définition d'orientations de gestion et de conservation de la faune présente et en particulier du Crapaud accoucheur.

Il ajoute que le montant du devis est de 2 396 € TTC.

Il demande si le CPIE a les compétences pour réaliser cette expertise. Thibaud DAUMAL répond que oui.

Monsieur MARCHAND fait part d'un label pour les mares.

Thibaud DAUMAL explique qu'effectivement, la Région Hauts-de-France et le Conservatoire d'Espaces naturels labellisent des mares et qu'il pourrait être envisagé que la commune demande la labellisation de ses mares.

Monsieur MARCHAND demande ce qu'apporte ce label.

Thibaud DAUMAL répond qu'il s'agit juste d'un label. Monsieur MARCHAND observe qu'il permet de contribuer à pérenniser ces mares.

A l'unanimité les membres du Bureau décident de lancer cette étude et de mobiliser le fonds en faveur de la faune sauvage pour la financer.

3. SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CAUE 95 POUR LA REALISATION D'UNE PLATEFORME PARTICIPATIVE SUR LE PATRIMOINE ARBORE DU VAL D'OISE

Monsieur MARCHAND rapporte que le CAUE du Val d'Oise a élaboré un outil de type « Observatoire des arbres » pour enrichir la connaissance, sensibiliser et mieux protéger le patrimoine arboré du Val d'Oise sur les domaines publics et privés.

Il indique qu'il s'agit d'un site collaboratif et participatif qui sera mis à disposition des partenaires Val d'Oisiens et du grand public et précise que cet observatoire des arbres permettra de :

- Réaliser une base de données des arbres d'intérêt Val-d'Oisien ;
- Géolocaliser des arbres sur une carte Web collaborative ;
- Regrouper les partenaires institutionnels du Val d'Oise impliqués sur le sujet en Comité d'experts ;
- Etre un outil pour les communes et établissements publics territoriaux permettant de centraliser les données et de porter à connaissance leur patrimoine arboré ;
- Impliquer les acteurs locaux ;

- Mettre en avant des actions de sensibilisation et de valorisation en lien avec les arbres.

Il explique qu'un « comité d'experts des arbres » composé de représentants de structures partenaires du territoire (le CAUE 95, le service environnement du Conseil Départemental du Val d'Oise, le Parc Naturel Régional du Vexin Français, le Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France et l'Association A.r.b.r.e.s) se réunira afin d'examiner les arbres postés sur la plateforme, valider les fiches ressources associées, orienter vers une gestion spécifique et proposer une éventuelle labellisation ou protection au titre du PLU.

Il ajoute que la convention propose que le Parc Naturel Régional Oise Pays-de-France, représenté par la chargée de mission paysage, contribue à l'animation de cette plateforme et fasse partie du comité d'experts.

Monsieur MARCHAND pose la question des arbres qui se trouvent sur le domaine privé.

Solange DUCHARDT répond que sont pris en compte les arbres visibles depuis l'espace public.

Monsieur MARCHAND souligne qu'il est important que cette plateforme soit participative et s'adresse aussi aux personnes privées.

Monsieur de MOUSTIER s'interroge sur cette démarche, observant qu'un arbre vit et meurt.

Solange DUCHARDT répond que cet observatoire est avant tout un outil de sensibilisation sur les arbres.

Elle ajoute que le Département du Val d'Oise proposera une aide financière pour les préserver.

Madame LEFEBVRE demande si cela ne concerne que le Val d'Oise.

Monsieur MARCHAND répond que oui et qu'on pourrait proposer une démarche similaire au CAUE de l'Oise.

A l'unanimité, les membres du Bureau approuvent la signature de la convention avec le CAUE 95.

4. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y a pas de question, Monsieur MARCHAND propose de lever la séance et invite les membres au Comité syndical qui fait suite.

La séance est levée à 20H40.

Yves CHERON



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président